

Coopération financière allemande avec le Cameroun

*Programme Conjoint Santé Phase II – KfW
BMZ No. 2015 68 104*

Document de pré-qualification

Pour la

**Passation de marchés des travaux de
réhabilitation/extension de certaines formations sanitaires
au Cameroun, dans les régions du Centre et de l'Est**

Maître d'ouvrage : *Ministre de la Santé Publique*

*Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KfW Quartier Messa - Yaoundé 3
<http://www.minsante-afd-kfw.org/>*

[Novembre 2019]

[AOI N°01]

Table des matières

Document de pré-qualification pour la passation de marchés de travaux

PREMIÈRE PARTIE – PROCEDURES DE PRE-QUALIFICATION.....	5
SECTION I. INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS.....	6
SECTION II. FICHE DES DONNEES DE LA PRE-QUALIFICATION	18
SECTION III. QUALIFICATION ET EVALUATION.....	21
SECTION IV. DOSSIERS DE CANDIDATURE	28
SECTION V. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	60
SECTION VI. POLITIQUE DE LA KFW - PRATIQUE SANCTIONNABLE - RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	62
DEUXIÈME PARTIE – SPECIFICATIONS DES TRAVAUX.....	65
SECTION VII. ÉTENDUE DES TRAVAUX	66

PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification

Section I. Instructions aux Candidats

Liste des Clauses

A. Généralités.....	7
1. Objet du marché.....	7
2. Origine des fonds	7
3. Pratiques de Fraude et Corruption.....	7
4. Candidats éligibles	7
5. Matériaux, matériels et Services répondant aux critères de provenance éligible	9
B. Contenu du Document de Pré-qualification	9
6. Sections du Document de Pré-qualification	9
7. Clarifications du Document de Pré-qualification.....	10
8. Modification du Document de Pré-qualification	10
C. Préparation des Dossiers de Candidature.....	10
9. Frais afférents aux Dossiers de Candidature	10
10. Langue du Dossier de Candidature	10
11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature.....	11
12. Fiche de soumission de Candidature	12
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat	12
14. Documents établissant les qualifications du Candidat.....	12
15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires	12
D. Dépôt des Dossiers de Candidature	13
16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature.....	13
17. Date limite de remise des Dossiers de Candidature.....	13
18. Dossiers de Candidature hors délai	13
19. Ouverture des Dossiers de Candidature	13
E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature	13
20. Confidentialité.....	13
21. Clarifications concernant les Dossiers de Candidature	14
22. Conformité des Dossiers de Candidature	14
23. Préférence nationale.....	14
24. Sous-traitants	15
F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats.....	15
25. Evaluation des Dossiers de Candidature	15
26. Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature.....	15
27. Pré-qualification des Candidats	15
28. Notification de Pré-qualification	16
29. Avis d'Appel d'Offres	16
30. Modifications des Qualifications des Candidats	17

Section I. Instructions aux Candidats (IAC)

A. Généralités

- 1. Objet du marché**
 - 1.1 Dans le cadre de l'Avis de Pré-qualification référencé dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d'Ouvrage¹, dont le nom figure dans la FDP, publie le présent Document de Pré-qualification (DP) à l'attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII, Étendue des travaux. En cas de passation pour des travaux individuels (lots et marchés groupés), cela doit être indiqué dans la FDP. Le numéro d'identification de l'Appel d'Offres International (AOI) qui correspond à cette pré-qualification figure dans la FDP.
- 2. Origine des fonds**
 - 2.1 Le Maître d'Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « le financement ») de la banque de développement KfW (ci-après dénommée « KfW ») en vue de financer le projet, comme indiqué dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l'appel d'offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3. Pratiques de Fraude et Corruption**
 - 3.1 KfW demande que sa politique relative aux pratiques de fraude et de corruption telles qu'elles figurent à la Section VI soient appliquées.
 - 3.2 Aux fins d'application de cette politique, les Candidats devront faire en sorte que leurs agents fournissent les informations nécessaires et permettent à KfW ou à un agent nommé par KfW d'examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l'exécution du marché (en cas d'attribution) sur place et à les soumettre pour vérification à des auditeurs ou agents désignés par KfW.
- 4. Candidats éligibles**
 - 4.1 Un Candidat est une entité juridique privée ou publique, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de la Section V, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d'un Groupement d'Entreprises (GE), ou qui a l'intention (établi par une déclaration d'association) signer un accord ou qui fait déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables de la mise en œuvre du Marché. Le Candidat désignera un représentant auquel sera mandaté à conduire les affaires pour et au nom du Candidat et de tous ses membres si le candidat est un GE durant la phase de pré-qualification, d'appel d'offres (en cas de soumission d'offre par le Candidat) et pendant la mise en œuvre du Marché (si le marché est attribué au GE). Sauf si mentionné autrement dans la FDP, le nombre de partenaires au sein d'un GE ne sera pas limité.

¹ Au lieu du terme Maître d'Ouvrage le terme Agence d'exécution de projet peut être utilisé d'une manière interchangeable.

- 4.2 Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, en tant que partenaire d'un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s'il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu'une seule offre dans le cadre du processus d'appel d'offres, que ce soit individuellement en tant que Candidat ou en tant que partenaire d'un Groupement d'Entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus qu'un appel d'offres mais uniquement en tant que sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.
- 4.3 Les critères d'éligibilité de KfW pour une pré-qualification sont éclairés en Section V – Critères d'éligibilité.
- 4.4 Les Candidats ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat dans cette situation sera disqualifié. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Candidats dans les situations suivantes :
- a) Les Candidats placés sous le contrôle de la même entreprise ;
 - b) Les Candidats qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
 - c) Les Candidats qui ont le même représentant légal dans le cadre de la présente Pré-qualification ;
 - d) Les Candidats qui entretiennent entre eux, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Candidatures, ou de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage au sujet de cette Pré-qualification ;
 - e) Les Candidats ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les travaux qui font l'objet de la présente Pré-qualification ;
 - f) Les Candidats qui ont eux-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés, ont été recruté ou doivent l'être par le Maître d'Ouvrage, pour effectuer la supervision ou le contrôle des Travaux dans le cadre du Marché ;
 - g) Les Candidats qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du Maître d'Ouvrage (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du Document de Pré-qualification ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans la mise en œuvre ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui provient de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour KfW pendant le processus de sélection et la mise en œuvre du Marché.

- 4.5 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire de la possibilité de soumissionner au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.6 Les Candidats devront fournir les documents satisfaisants que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander pour vérifier leur éligibilité.
- 5. Matériaux, matériels et Services répondant aux critères de provenance éligible**
- 5.1 Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d'éligibilité, tous les matériaux, équipements et services faisant l'objet du présent Marché et financés par KfW peuvent provenir de tous pays et les dépenses pour les besoins du Marché seront limitées à de tels matériaux, équipements et services. Les critères d'éligibilité et toutes les dépenses faites sous le présent contrat ne vont pas éfreindre de telles restrictions.

B. Contenu du Document de Pré-qualification

- 6. Sections du Document de Pré-qualification**
- 6.1 Le Document de Pré-qualification des Candidats est composé d'une première et d'une deuxième partie qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutées tous les avenants publiés en application de la Clause 8 des IAC.
- PREMIÈRE PARTIE Procédures de pré-qualification
- Section I. Instructions aux Candidats (IAC)
 - Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)
 - Section III. Qualification et Evaluation
 - Section IV. Formulaires de Candidature
 - Section V. Critères d'Eligibilité
 - Section VI. Politique de KfW en matière de Fraude et Corruption - Responsabilité Environnementale et Sociale
- DEUXIÈME PARTIE Spécifications des Travaux
- Section VII. Étendue des Travaux
- 6.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'intégralité du Document de Pré-qualification et de ses avenants, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d'Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d'Ouvrage feront foi.
- 6.3 Les Candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions du Document de Pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandés par le Document de Pré-qualification.

- 7. Clarifications du Document de Pré-qualification**
- 7.1 Un Candidat potentiel qui souhaite d'obtenir des clarifications sur le Document de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d'Ouvrage à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande de clarification à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée par le Maître d'Ouvrage à tous les Candidats qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement par le Maître d'Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le Maître d'Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FTP. Le Maître d'Ouvrage adaptera le Document de Pré-qualification s'il estime que cela est nécessaire suite à la demande de clarification, en appliquant la procédure décrite à la Clause 8 des IAC et conformément aux dispositions de la Clause 17.2 des IAC.
- 8. Modification du Document de Pré-qualification**
- 8.1 Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier le Document de Pré-qualification en publiant un avenant.
- 8.2 Tout avenant publié fait partie du Document de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement par le Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage publiera immédiatement l'avenant sur le site Web identifié dans la FTP.
- 8.3 Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un avenant dans la préparation de leur candidature, le Maître d'Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l'article 17.2 des IAC.
- C. Préparation des Dossiers de Candidature**
- 9. Frais afférents aux Dossiers de Candidature**
- 9.1 Le Candidat portera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou redevable de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de Pré-qualification ou quels qu'en soient ses résultats.
- 10. Langue du Dossier de Candidature**
- 10.1 Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l'ensemble de la correspondance et les documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d'Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la FDP. Les documents complémentaires et les publications qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la FDP, auquel cas, aux fins d'interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.

**11. Documents
constitutifs du
Dossier de
Candidature****11.1 Le DDC comprendra les documents suivants :**

- (a) La fiche de soumission de la candidature, qui indiquera le nom du Candidat, son adresse, son numéro de téléphone, de télécopieur et son adresse électronique. Si le Candidat est une association, la fiche de soumission de candidature devra également comprendre une description de la forme d'association ainsi qu'une liste des membres de l'association.
- (b) Une procuration autorisant le représentant du Candidat, nommé conformément à la Clause 4.1 des IAC, à soumettre la candidature au nom du Candidat. Si le Candidat est un GE, la procuration doit être fournie par le chef de file, nommé comme tel dans l'accord du GE ou dans la déclaration d'association, et soumise conformément à la Clause 4.1 des IAC. Si le représentant du Candidat est le propriétaire, un membre, le directeur ou le chef de file du candidat, et s'il a été nommé conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, une procuration n'est pas nécessaire.
- (c) Une présentation du Candidat (maximum 10 pages, pas de brochures). Si le Candidat est une entité simple, la présentation décrira le type d'entité, la structure de propriété du candidat et comprendra un organigramme ainsi qu'une description des principaux secteurs d'activités du Candidat. Si le Candidat est un GE, la présentation devra inclure ces informations sur tous les membres du GE ainsi qu'une description de la forme prévue de collaboration entre les membres au sein du GE. Si les qualifications du Candidat pour réaliser la mission ont été obtenues via une fusion ou une acquisition, la présentation doit comprendre un historique détaillé des activités du Candidat.
- (d) Déclarations : toute information fautive fournie dans les déclarations suivantes par le Candidat ou, dans le cas d'un GE, par tout membre du GE, conduira à l'exclusion du Candidat du processus d'appel d'offre :
 - (I) Si le Candidat est un GE existant, le Candidat soumettra une preuve de l'accord d'association, en indiquant le chef de file. Si le Candidat est un GE qui a été formé par les membres uniquement en vue de réaliser le contrat, chaque membre de l'association soumettra une déclaration d'association, en indiquant le chef de file, sous le format prévu à l'annexe de la Section IV, Formulaire de candidature.
 - (II) Une déclaration d'engagement sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature. Si le Candidat est un GE, seulement une déclaration d'engagement doit être soumise, c'est-à-dire que le représentant du GE peut signer au nom du GE régi par une procuration.
 - (III) Une déclaration de capacité financière sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature et accompagnée d'un bilan comptable et d'un compte de

- résultat. Si le Candidat est un GE, des déclarations séparées, comprenant bilans comptables et comptes de résultat, seront fournies par chaque membre du GE. Tous les bilans comptables et comptes de résultat devront être certifiés par un commissaire aux comptes agréé.
- (IV) Une liste des références de projets sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature. Sauf indication contraire dans la **FDP**, le nombre de références se limitera à 10 projets réalisés pendant les 5 dernières années précédant la publication de ce document de Pré-qualification. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de contacter les clients mentionnés dans les références pour vérifier les informations fournies par le Candidat.
- (V) Une liste des capacités d'expertise et de ressources humaines disponibles, sous le format prévu à la Section IV, Formulaire de candidature.
- (e) Tous les formulaires de candidatures et les pièces jointes requises dans la Section IV, Formulaire de candidature. Si le Candidat est une entité simple, conformément à la Clause 4.1 de l'IAC, le formulaire ELI 1.2 n'est pas requis pour la candidature.
- (f) Tous les autres documents demandés dans la **FDP**.
- 11.2 Le Candidat fournira les informations relatives aux commissions et indemnités versées le cas échéant aux agents ou à toute partie tierce en relation avec sa candidature.
- 12. Fiche de soumission de Candidature** 12.1 Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaire de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat** 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de la Clause 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'engagement à l'aide du formulaire fourni en Section IV sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI 1.1, ELI 1.2(a) et 1.2(b) .
- 14. Documents établissant les qualifications du Candidat** 14.1 Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Formulaire de renseignements correspondants qui figurent à la Section IV, Formulaire de Candidature.
- 15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires** 15.1 Le Candidat doit préparer une version originale des documents constitutifs du DDC tels que décrits dans la Clause 11 des IAC et mentionner « ORIGINAL » de manière visible. L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par un représentant désigné par le Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé par un représentant habilité nommé conformément à la Clause 4 des IAC, au nom du GE.

- 15.2 Le Candidat doit soumettre un nombre de copies du DDC original signé tel qu'indiqué dans la **FDP**. Il devra par ailleurs indiquer la mention « COPIE » de manière visible sur chaque exemplaire. En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des Dossiers de Candidature

- 16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature**
- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- (a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
 - (b) être adressée au Maître d'Ouvrage, conformément aux dispositions de la Clause 17.1 des IAC ; et
 - (c) porter le nom précis du processus de Pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de la Clause 1.1 de la FDP.
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne pourra être tenu responsable du non-traitement d'une enveloppe non conforme aux instructions mentionnées dans la Clause 16.1.
- 17. Date limite de remise des Dossiers de Candidature**
- 17.1 Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Dossiers de candidature devront être soumis conformément aux instructions, y compris en indiquant l'adresse et en respectant le délai stipulé dans la **FDP**.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDC en modifiant le Document de Pré-qualification conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.
- 18. Dossiers de Candidature hors délai**
- 18.1 Les Dossiers de candidature reçus après le délai stipulé dans la Clause 17.1 des IAC seront rejetés.
- 19. Ouverture des Dossiers de Candidature**
- 19.1 Le Maître d'Ouvrage lancera la procédure d'ouverture des DDC à la date, l'heure et dans le lieu prévu dans la **FDP**. Les candidatures arrivées après le délai seront traitées conformément aux dispositions de la Clause 18.1 des IAC.
- 19.2 Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat et indiquera si le Dossier de candidature a été reçu dans les temps.

E. Procédures d'Évaluation des Dossiers de Candidature

- 20. Confidentialité**
- 20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDC et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux

Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec la Clause 28 des IAC.

20.2 Conformément aux dispositions de la Clause 28 des IAC, tout Candidat peut demander au Maître d'Ouvrage plus de renseignements sur le processus de Pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à la Clause 20.1), entre la date limite de dépôt des DDC et celle de l'avis de l'attribution du Marché, et ce uniquement par écrit.

21. Clarifications concernant les Dossiers de Candidature

21.1 Durant l'évaluation des DDC, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des clarifications sur leurs candidatures dans la mesure où ladite demande est soumise dans des délais raisonnables. Toute demande de clarification et toutes les clarifications doivent être formulées par écrit.

21.2 Si un Candidat ne fournit pas les clarifications sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixée par le Maître d'Ouvrage dans sa demande de clarification, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.

22. Conformité des Dossiers de Candidature

22.1 Le Maître d'Ouvrage rejettera tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications de ce document de Pré-qualification. Un DDC sera considéré conforme si les documents suivants sont fournis :

Critères de conformité
1. Déclaration d'engagement (IAC 11.1 d) (II))
2. Déclarations de capacité financière et documents annexes (IAC 11.1 d) (III))
3. Formulaire de dépôt de la candidature (IAC 11.1 a)
4. Procuration(s) donnant autorisation au représentant du Candidat (IAC 11.1 b)
5. Si le Candidat est une association, soit une preuve de l'accord d'association existant, soit une déclaration (IAC 11.1 d) (I))

23. Préférence nationale

23.1 Une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente Pré-qualification, sauf disposition contraire spécifiée dans la **FDP**.

- 24. Sous-traitants**
- 24.1 Le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par lui-même (Sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la **FDP**.
- 24.2 Un « sous-traitant spécialisé » est un sous-traitant recruté pour un travail spécialisé comme défini par le Maître d’Ouvrage dans la section III, 4.2 Expérience. Si le Maître d’Ouvrage ne prévoit pas de travaux spécialisés, les expériences des sous-traitants ne seront pas prises en compte aux fins d’évaluation de la qualification du Candidat.

F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats

- 25. Evaluation des Dossiers de Candidature**
- 25.1 Le Maître d’Ouvrage évaluera les Dossiers de candidature conformes au moyen des facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III, Qualification et Evaluation pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé.
- 25.2 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l’évaluation. En particulier, les qualifications d’une maison mère ou de tout autre firme affiliée qui n’est pas associée au Candidat dans le cadre d’un GE conformément à la Clause 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte.
- 25.3 Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d’Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l’ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 26. Droit du Maître d’Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature**
- 26.1 Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’annuler la procédure de Pré-qualification, et de rejeter tous les DDC à tout moment, sans pour autant engager une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- 27. Pré-qualification des Candidats**
- 27.1 Le Maître d’Ouvrage évaluera si les Dossiers de candidatures sont conformes en termes d’éligibilité et au regard des méthodes et critères d’évaluation stipulés dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 27.2 Le Maître d’Ouvrage déterminera les conditions minimales à remplir sur une base réussite/échec, comme indiqué dans la Section III, Qualification et Evaluation.
- 27.3 Le Maître d’Ouvrage attribuera à chaque sous-critère un nombre de points, pour lesquels un nombre de points maximum sera stipulé dans la Clause 27.1 des IAC. Les points de tous les sous-critères seront

additionnés pour déterminer le score de Pré-qualification du Candidat.

27.4 Afin de comptabiliser les points pour chaque critère de qualification tel que stipulé dans la Clause 27.3, le Maître d'Ouvrage appliquera l'approche qualitative suivante :

- (a) 100% du score maximum : Très bien, si le DDC dépasse largement les exigences indiquées dans le sous-critère. Aucune erreur ou omission constatée.
- (b) 75% du score maximum : Au-dessus de la moyenne, si le DDC correspond aux exigences indiquées dans le sous-critère ou les dépasse légèrement. Erreurs ou omissions mineures constatées.
- (c) 50% du score maximum : dans la moyenne, si le DDC est juste en dessous des exigences indiquées dans le sous-critère. Erreurs ou omissions majeures constatées.
- (d) 25% du score maximum : En dessous de la moyenne, si le DDC s'écarte de manière significative du sous-critère ou ne le comprend pas. Erreurs ou omissions majeures constatées.
- (e) 0% du score maximum : Insuffisant/ Echec, si le DDC ne répond absolument pas aux exigences indiquées dans le sous-critère ou ne fournit aucune information concernant les exigences.

27.5 Un candidat sera considéré comme pré-qualifié si :

- (a) Son DDC est considéré comme conforme aux dispositions de la Clause 22.1 des IAC et ;
- (b) Son DDC répond aux exigences de validité de la Clause 27.2 des IAC et ;
- (c) Son DDC a obtenu au moins 70 points sur 100 conformément à la Clause 27.3 des IAC.

28. Notification de Pré-qualification

28.1 Lorsque le Maître d'Ouvrage aura terminé l'évaluation des DDC, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.

28.2 Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d'Ouvrage pour demander, par écrit, les raisons de leur disqualification.

29. Avis d'Appel d'Offres

29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d'Ouvrage lancera un appel d'offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés.

29.2 Les Soumissionnaires pourront être invités par le Maître d'Ouvrage à présenter une Garantie de Soumission acceptable sous la forme et

pour le montant spécifiés dans le document d'appel d'offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle que spécifiée dans le document d'appel d'offres.

**30. Modifications
des
Qualifications
des Candidats**

- 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d'un Candidat (incluant tout membre d'un GE) après qu'il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de la Clause 27 des IAC et invité à soumettre une offre, devra être approuvée par écrit par le Maître d'Ouvrage avant la date de clôture de soumission des offres. Une approbation pourra être refusée si, en raison d'une telle modification, le Candidat ne satisfait plus les critères de qualification précisés dans la Section III, ou si, de l'avis du Maître d'Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toute modification devra être soumise au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l'Avis d'appel d'offres.

Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification

A. Généralités

IAC 1.1

Maître d'Ouvrage : *Le Ministre de la Santé Publique*

Responsable du projet : Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW sise au Quartier Messa - Yaoundé 3

Email : info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvogoda@yahoo.fr et amogfa2017@gmail.com

Site web : <http://www.minsante-afd-kfw.org/>

Liste des contrats (lots) objet du présent AOI :

Région	Lot	Formations Sanitaires (FOSA)	Exécution (*)
Zone 1 : Région du Centre	Lot 1-CE	HD Monatélé	Ferme
	Lot 2-CE	HD Nanga Eboko	Ferme
		CMA Nkoteng	Ferme
	Lot 3-CE	HD NdiKinimiki	Ferme
		CS EPC Messangsang	Ferme
	Lot 4-CE	CSI Emvane So'o	Ferme
	Lot 5-CE	CMA Matomb	Optionnelle
Lot 6-CE	CMA Lembe Yezoum	Optionnelle	
Lot 7-CE	CSI Afanloum	Optionnelle	
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 1-ES	HD Nguemendouka	Ferme
	Lot 2-ES	HD Doumé	Ferme
		CMA Doumaintang	Optionnelle
	Lot 3-ES	CSI Mindourou	Ferme
Lot 4-ES	CSI Petit Pol	Optionnelle	

Un candidat peut postuler pour plusieurs lots dans l'AMI et dans le DAO si preselectionné et pourrait être attributaire pour autant de lots selon ses capacités.

L'appel d'offres sera international.

(*) : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas conclure le marché pour les éléments optionnels. L'exécution des éléments optionnels est en fonction de l'enveloppe financière disponible.

IAC 1.1	Nom et numéro d'identification de l'AOI : <i>N°001/AMI/MINSANTE/UCPC/2019</i>
IAC 2.1	Nom du Projet : <i>Réhabilitation/extension de certaines formations sanitaires au Cameroun, dans les régions du Centre et de l'Est</i>
IAC 4.2	Nombre maximum de parties du GE : 02
B. Document de Pré-qualification	
IAC 7.1	A des fins de clarifications , l'adresse du Maître d'Ouvrage : Destinataire : <i>Dr. Okalla Abodo Raphael, Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW</i> Adresse : <i>3^{ème} étage de l'Immeuble " la solidarité" sise au Quartier Messa - Yaoundé 3 -</i> <i>Ville : Yaoundé</i> <i>Code postal : +237</i> <i>Pays : Cameroun</i> <i>N° de fax : [-]</i> Adresse électronique : <i>info@minsante-afd-kfw.org avec copie à mvogoda@yahoo.fr et amogfa2017@gmail.com</i>
IAC 7.1 & 8.2	Page Web : <i>http://www.minsante-afd-kfw.org/</i>
C. Préparation des Dossiers de Candidature	
IAC 10.1	Langue du DDC et de l'ensemble de la correspondance : français ou anglais La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le français ou l'anglais
IAC 11.1 (d)	Le Candidat doit fournir avec son DDC les documents supplémentaires suivants : <i>n/a</i>
IAC 15.2	Outre l'original, nombre et type de copies à soumettre avec le DDC : 04
D. Dépôt des Dossiers de Candidature	
IAC 17.1	Date limite de dépôt des DDCs, au plus tard le : Date : 30 décembre 2019 Heure : <i>15h00 GMT</i> A l'adresse suivante, qui sera l'adresse définitive pour déposer à temps le DDC :

	<p>Destinataire : <i>Dr. Okalla Abodo Raphael, Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW</i></p> <p>Adresse : <i>Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW sis au 3ème étage de l'immeuble « Solidarité », Messa – Yaoundé</i></p> <p>Ville : <i>Yaoundé</i></p> <p>Code postal : <i>+237</i></p> <p>Pays : <i>Cameroun</i></p>
IAC 19.1	<p>L'ouverture des DDCs aura lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Unité de Gestion du Projet Bilatéral MSP/KFW: sis au 3ème étage de l'immeuble « Solidarité », Messa – Yaoundé au plus tard le 30 décembre 2019 à 16h00, heure locale.</i>
E. Evaluation des Dossiers de Candidature	
IAC 23.1	Une marge de préférence est accordée : n/a
IAC 24.1	Le Maître d'Ouvrage n'a pas l'intention de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance (Sous-traitants désignés).

Section III. Qualification et Evaluation

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d'Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV, Formulaire de candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d'évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent € en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d'affaires et autres données financières requises pour toutes les années, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l'année calendaire en question.
- Pour le montant d'un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la banque centrale du pays du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

Dans le chapitre 5 de cette section sont définies les exigences environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESSS) conformément aux critères ESSS spécifiques définis dans le contrat.

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaires
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
1. Éligibilité							
1.1	Nationalité	Nationalité conforme à la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ELI -1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt (Sous-Clause 4.4 des IAC)	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	Éligibilité au financement de KfW	Ne pas être inéligible à un financement de KfW, tel que décrit dans la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'engagement
1.4	Entreprise publique	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ELI -1.1, 1.2(a) et 1.2(b), avec pièces jointes
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés							
2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Soumissionnaire au cours des 5 (cinq) dernières années	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission conformément à l'article 4.5	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100%) du montant total des fonds propres du Candidat et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire ANT - 2

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation financière							
3.1	Capacité financière : liquidités	<p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de :</p> <p>- [200.000.000 FCFA (Deux cent millions de francs) soit 305.000€ (Trois cent Cinq mille euros)] et nets de ses autres engagements pour chacun des lots suivants : 1-CE, 2-CE, 3-CE, 1-ES et 2-ES ;</p> <p>- [100.000.000 FCFA (Cent millions de francs) soit 152.500€ (Cent Cinquante deux mille cinq cent euros)] et nets de ses autres engagements pour chacun des autres lots.</p> <p>Pour postuler pour plusieurs lots, le candidat devra justifier de la disponibilité du cumul des montants du lots.</p> <p>Par exemple, si le candidat veut postuler pour Lot 1-CE et Lot 1-ES, le montant minimum doit être 200.000.000 FCFA + 200.000.000 FCFA = 400.000.000 FCFA.</p>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3
3.2	Capacités financières : autres sources de financement	(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.2 et FIN-3.4

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3.3	Capacités financières : position financière	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les quatre (4) dernières années devant prouver la solidité de la situation financière du Candidat basée sur les critères suivants : a) Ratio de liquidité ≥ 1.1 <i>((actifs circulants) / (dettes à court terme) ≥ 1.1)</i> b) Ratio d'endettement $\leq 80\%$ <i>((passif total) x 100 / (actif total) $\leq 80\%$)</i>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1, avec les pièces jointes
3.4	Chiffre d'affaires annuel moyen de la construction	Pour chacun des lots 1-CE, 2-CE, 3-CE, 1-ES et 2-ES : Avoir, un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750.000.000 FCFA (Sept cent Cinquante millions de francs) soit 1 830.000 € (Un million Huit cent Trente mille euros) , Pour chacun des lots 4-CE, 5-CE, 6-CE, 7-CE, 3-ES et 4-ES : Avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 400.000.000 FCFA (Quatre cent millions de francs) soit 610.000 € (Six cent Dix mille euros) , Le chiffre d'affaire est calculé de la manière suivante : le total annuel des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq [5] dernières années. Pour postuler pour plusieurs lots, le candidat devra justifier de la disponibilité du cumul des montants du lots. Par exemple, si le candidat veut postuler pour Lot 1-CE et Lot 4-CE, le montant minimum doit être 750.000.000 FCFA + 400.000.000 FCFA = 1.150.000.000 FCFA.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire à [vingt-cinq] [25]% de la spécification	Doit satisfaire à [quarante] [40]% de la spécification	Formulaire FIN-3.2
4. Expérience dans le domaine de la construction							
4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins les cinq [5] dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année [2014].	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
4.2 (a)	Expérience Spécifique de construction et expérience dans la gestion des contrats	Contrats similaires ² en tant que Maître d'Ouvrage, membre d'un GE, société de gestion ou sous-traitant ³ entre le 1 ^{er} janvier [2014] et la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel ⁴ , d'une valeur : <ul style="list-style-type: none"> - [375.000.000 FCFA (Trois cent Soixante quinze millions de francs) soit 572.000 € (Cinq cent Soixante douze mille euros)] pour chacun des lots 1-CE, 2-CE, 3-CE, 1-ES et 2-ES, - [200.000.000 FCFA (Deux cent millions de francs) soit 305.000 € (Trois cent Cinq mille euros)] pour chacun des lots 4-CE, 5-CE, 6-CE, 7-CE, 3-ES et 4-ES 	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 4.2(a)
4.2 (b)	Expérience dans la construction pour les activités clés	Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement ⁸ , ensemblier ou sous-traitant ⁵ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 (a) ci-dessus une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants ⁶ : <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation/extension des bâtiments hospitaliers - >30%, - la construction de nouveaux services (maternités, blocs opératoires, logements d'astreintes, etc.) - >60% - la construction des ouvrages annexes (local groupe électrogène, atelier de maintenance, fosse 	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire au critère dans les domaines de : -Réhabilitation -Construction	Formulaire EXP-4.2(b)

² La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII - Spécifications des Travaux. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée pour ce critère.

³ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

⁴ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

⁵ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

⁶ Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		à incinérer, voirie et reseaux divers (VRD) etc.) – >10%.					
5. Expérience et capacité environnementale, sociale, de santé et de sécurité (ESSS)							
5.1	Certificats	Certification ISO valable, comme ci-dessous, ou équivalent reconnu à l'échelle internationale (équivalence à démontrer par le candidat) - Certificat de management de la qualité ISO 9001	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaire CER 5.1
5.3	Capacité environnementale	Le candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de l'environnement efficace : L'évaluation qualitative de la conformité du Candidat sera effectuée en fonction de la méthode de notation décrite dans la Clause 27.4 des IAC. Le score du sous-critère sera calculé en ajoutant les scores requis.	Max. 20 points	Max.20 points ⁷	Sans objet	Sans objet	Formulaire ENV-5.3
5.4	Capacité de santé et de sécurité au travail	Le Candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales relatives d'un système de gestion de la santé et de la sécurité efficace Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au dessus.	Max. 20 points	Max.20 points ⁸	Sans objet	Sans objet	Formulaire OHSAS-5.4
5.5	Aménagement d'un cadre de travail	Le Candidat doit démontrer une compréhension globale des exigences concernant la mise en œuvre et l'exploitation du site de travail	Max. 20 points	Max.20 points ⁹	Sans objet	Sans objet	Formulaire LOC-5.5

⁷ Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

⁸ Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

⁹ Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Critères			Conditions/scores maximum				Conditions de documentation / Formulaire
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'Entreprises			
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
	socialement responsable	Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. ci- dessus.					
5.6 a	Normes fondamentales du travail de l'OIT	S'engager à respecter pleinement les normes fondamentales du travail de l'OIT dans la pratique commerciale du Candidat	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire de soumission d'application (f) et formulaire COC-5.6
5.6 b	Principes commerciaux éthiques	Le Candidat doit démontrer que sa structure et ses activités répondent aux exigences minimales en matière de principes éthiques de l'entreprise. Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au dessus	Max. 20 points	Max.20 points ¹⁰	Sans objet	Sans objet	Formulaire COC-5.6
5.7	ESSS et personnel de la construction	Le Candidat doit démontrer qu'il dispose de candidats adéquats pour les profils de personnel de l'ESSS, énumérés dans la section VII, Spécifications des travaux. Les candidats doivent satisfaire aux exigences minimales de profil spécifique et aux exigences générales (le cas échéant). La combinaison de plusieurs candidats pour remplir un profil candidat n'est pas autorisée. Proposer des candidats multiples pour un seul profil est autorisé. Pour l'évaluation et la notation, voir la note 5.3. au dessus	Max. 20 points	Max.20 points	Sans objet	Sans objet	PER-5.7

¹⁰ Les membres recevront un score si leur part dans le GE est importante (+ de 40% des travaux). Pour les scores des membres individuels, une moyenne sera établie

Section IV. Dossiers de Candidature

Liste des Formulaire

Fiche de Soumission de Candidature.....	29
Déclaration d'engagement	31
Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat.....	35
Formulaire ELI-1.2(a) : Fiche de renseignements pour les candidats membres d'un GE	36
Formulaire ELI-1.2(b) : Déclaration d'Association	37
Formulaire ANT-2 Antécédents en matière de non-exécution des marchés, contentieux en cours et historique des contentieux.....	38
Formulaire FIN-3.1 : Situation financière et performances.....	40
Formulaire FIN-3.2 Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux	42
Formulaire FIN – 3.3: Ressources financières	43
Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours	44
Formulaire EXP-4.1 Expérience générale de construction.....	45
Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier.....	46
Formulaire EXP-4.2(b) Expérience spécifique de construction dans les activités clé	48
Facultatif: Formulaire EQP -4.3: Equipements spécifiques de construction.....	50
Formulaire CER-5.1 Certification	51
Formulaire ESSS EXP 5.2 Expérience dans les projets ayant un impact ESSS important Erreur ! Signet non défini.	
Formulaire ENV-5.3 Capacité de gestion environnementale	52
Formulaire OHSAS-5.4 Capacité de santé et de sécurité au travail	54
Formulaire LOC-5.5 Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable	55
Formulaire COC-5.6 Principes d'éthique commerciale.....	57
Formulaire PER-5.7 Liste des ESSS disponibles et du personnel de chantier.....	59

Fiche de Soumission de Candidature

Date : [indiquer jour, mois, année]

N° d'AOI: [indiquer le n° d'AOI]

À l'attention de : [indiquer le nom complet du Maître d'Ouvrage]

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'AO susmentionné et pour les lots ci-après objet du présent AOI :

Région	Lot	Formations Sanitaires (FOSA)	Exécution (*)	Cocher les lots postulés
Zone 1 : Région du Centre	Lot 1-CE	HD Monatélé	Ferme	
	Lot 2-CE	HD Nanga Eboko	Ferme	
		CMA Nkoteng	Ferme	
	Lot 3-CE	HD Ndikinimiki	Ferme	
		CS EPC Messangsang	Ferme	
	Lot 4-CE	CSI Emvane So'o	Ferme	
	Lot 5-CE	CMA Matomb	Optionnelle	
Lot 6-CE	CMA Lembe Yezoum	Optionnelle		
	Lot 7-CE	CSI Afanloum	Optionnelle	
Zone 2 : Région de l'EST	Lot 1-ES	HD Nguelemendouka	Ferme	
	Lot 2-ES	HD Doumé	Ferme	
		CMA Doumaintang	Optionnelle	
	Lot 3-ES	CSI Mindourou	Ferme	
	Lot 4-ES	CSI Petit Pol	Optionnelle	

Un candidat peut postuler pour plusieurs lots dans l'AMI et dans le DAO et pourrait être attributaire pour autant de lots selon ses capacités. L'appel d'offres sera international.

(*) : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas conclure le marché pour les éléments optionnels. L'exécution des éléments optionnels est en fonction de l'enveloppe financière disponible.

Nous déclarons que :

- (a) nous avons examiné les documents de Pré-qualification, y compris les avenants n° [indiquer le numéro et la date de publication de chaque avenant], publiés conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve ;
- (b) nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, sommes ressortissants de pays éligibles, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC [indiquer la nationalité du candidat, y compris toutes les parties en cas d'un GE, ainsi que la nationalité de tous les sous-traitants et fournisseurs de services similaires déjà identifiés le cas échéant]

- (c) nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.4 des IAC;
- (d) nous, en ce compris nos sous-traitants et fournisseurs, pour toutes les parties du contrat liées à ce processus de pré-qualification, n'avons pas été déclarés inéligibles par KfW et/ou ne faisons pas l'objet de sanctions de la part de l'Allemagne, de l'Union Européenne ou des Nations Unies sur la base de la liste d'exclusion relative à la lutte contre le terrorisme établie par ces institutions conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC ;
- (e) [nous ne sommes pas une instance gouvernementale, **ou**, nous répondons aux exigences de la Sous-Clause 4.3 des IAC];
- (f) nous, en ce compris tout sous-traitant ou fournisseur important, déclarons que nous respectons pleinement les normes fondamentales du travail de l'OIT dans nos activités, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IAC et du Formulaire COC-5.6 ;
- (g) conformément à la Sous-Clause 24.1 des IAC, nous prévoyons de sous-traiter les activités clés suivantes et/ou une partie des travaux : [indiquer les activités clés identifiées à la Section III-4.2 que le candidat envisage de sous-traiter] ;
- (h) nous comprenons que vous puissiez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous n'êtes tenu ni d'accepter les dossiers de candidature que vous recevez, ni d'inviter les candidats pré-qualifiés à faire une offre pour le contrat qui est l'objet de cette pré-qualification, sans que cela n'implique aucune responsabilité pour les candidats, conformément aux dispositions de la Clause 26 des IAC.

Signé [indiquer, conformément à la Clause 4.1 des IAC, la signature du représentant habilité du Candidat, dont le nom et la qualité sont indiqués ci-dessous]

Nom [indiquer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

En tant que [indiquer le statut juridique de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

Dûment autorisé à signer cette candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat [indiquer le nom complet du Candidat]

Adresse [insérer rue, numéro, ville et pays]

Le [indiquer la date (jour/mois/année)].

Pièces jointes :

Procuration autorisant le représentant du candidat à agir pour le candidat et en son nom, conformément à la Clause 4.1 des IAC.

Déclaration d'engagement

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat : (« **Contrat** »)¹¹
À : (« **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage ¹² qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - 2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;

¹¹ Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires » de la KfW.

¹² Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.

- 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ; ou
- 2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.
3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :
- 3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;
- 3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

- 3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :
- i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;
 - ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :
- 6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;
 - 6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et
 - 6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ¹³ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents

¹³ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom : _____ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹⁴ _____

Signature : _____ En date du :

¹⁴ Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services La personne qui signera la candidature, l’offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.

Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat

Date: _____
 N° AOI et titre : _____
 Page _____ sur _____ pages

Nom légal du Candidat : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Dans le cas d'un GE, nom légal de chaque partenaire : <i>[insérer le nom légal complet de chaque partenaire]</i>
Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : <i>[indiquer le pays de constitution en société]</i>
Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : <i>[indiquer l'année de constitution en société]</i>
Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Structure juridique du candidat et structure de propriété Structure juridique : <i>[fournir des détails]</i> Structure de propriété : <i>[fournir des détails de propriété directe et indirecte]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[indiquer rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville]</i> Adresse électronique : <i>[indiquer l'adresse électronique]</i>
<p>1. Présentation générale du candidat (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.)</p> <p>2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée, conformément à la Clause 4.1 des IAC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b). <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, conformément à la Clause 4.3 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage <p>3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.</p>

Formulaire ELI-1.2(a) : Fiche de renseignements pour les candidats membres d'un GE

[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés.]

Date: _____
 N° AOI et titre : _____
 Page _____ sur _____ pages

Chaque Candidat faisant partie d'un GE et chaque sous-traitant désigné conformément à la Clause 24 des IAC doit renseigner ces informations.

Nom légal du Candidat constitué en GE : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Nom légal du Candidat constitué en GE: <i>[insérer le nom légal complet de la partie]</i>
Pays d'enregistrement en société du Candidat constitué en GE: <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année de constitution en société: <i>[indiquer l'année de constitution en GE]</i>
Adresse légale du Candidat constitué en GE dans le pays de constitution en société : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Structure juridique et structure de propriété du Candidat constitué en GE Structure juridique : <i>[fournir des détails]</i> Structure de propriété : <i>[fournir des détails de propriété directe et indirecte]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat constitué en GE : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/télécopie : <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : <i>[indiquer l'adresse électronique]</i>
1. Présentation générale du candidat (nom, structure juridique, domaines d'activité, filiales et actionnariat, nombre d'employés, etc.) 2. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Statuts (ou documents de constitution ou d'association similaires) et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée, conformément à la Clause 4.1 des IAC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'un GE, document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC, ou déclaration d'association conformément au Formulaire ELI-1.2(b). <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise gouvernementale, conformément à la Clause 4.3 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage 3. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Formulaire ELI-1.2(b) : Déclaration d'Association

[Le formulaire ci-après doit être rempli par chaque membre du GE, et le cas échéant, tous les sous-traitants spécialisés, nommés conformément à la Clause 24 des IAC]

Date: _____

N° AOI et titre : _____

Page _____ sur _____ pages

Nous déclarons par la présente notre intention de nous associer avec les entreprises suivantes en vue de former un *[indiquer ici « Groupement d'Entreprises »]*:

[indiquer ici le nom des autres membres du « GE »]

Avec *[indiquer ici le nom du chef de file « GE »]* comme chef de file

Nous confirmons par la présente que nous ne nous sommes associés à aucune autre entreprise en vue de réaliser ces travaux et que nous ne soumettrons pas de dossier de candidature séparé pour les entreprises susmentionnées. En outre, nous avons pris connaissance du fait que si l'un des membres du GE mentionnés ci-dessus figure dans plus d'une candidature, toutes les candidatures dans lesquelles figure ce membre seront disqualifiées.

Si ce GE obtient le Marché, les travaux seront réalisés avec la composition et sous la forme de coopération indiquée ci-dessus.

[Signature du représentant habilité du membre]

Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés, contentieux en cours et historique des contentieux

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* sur *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III. Qualification et Evaluation			
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de non-exécution de marché depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> stipulée à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.1. <input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> stipulée à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.1 :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Raisons de non-exécution : <i>[indiquer la (les) raison(s) principale(s)]</i>	<i>[Indiquer le montant]</i>

Litiges en cours, en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en cours en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en cours en vertu de la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 2.3 :			
Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en €)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige <i>[préciser « le maître d'ouvrage » ou « l'entrepreneur »]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser « en cours », ou « réglé », préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>
		Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :	

Formulaire FIN-3.1 : Situation et performances financières

[Le Candidat et chaque Partie d'un GE doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] sur [nombre total de pages] pages

1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie]	Antécédents pour les [indiquer le nombre] dernières années [écrire le nombre en toutes lettres]				
	(montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant équivalent €])				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Situation financière (Information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Total des Fonds Propres / Valeur nette (VN)					
Actifs Circulants (AC)					
Dettes à Court Terme (DCT)					
Fonds de Roulement (FR)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Information sur la capacité de financement					
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles					

2. Documents financiers

Le Candidat et ses Parties doivent présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des *[nombre]* années conformément à la Section III, Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 3.1. Les états financiers doivent :

- a) refléter la situation financière du Candidat ou de chaque Partie au GE et non pas celle de la maison mère ou de filiales.
- b) avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé.
- c) être complets et inclure toutes les notes à l'état financier
- d) correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

On trouvera ci-après les copies des états financiers¹⁵ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les *[nombre]* années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

¹⁵ Si les états financiers les plus récents datent de plus de 12 mois avant la date de candidature, il sera joint une raison valable

Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'Entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* sur *[nombre total de pages]* pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)			
Année	Montant et monnaie	Taux de change	Equivalent € <i>[montant]</i>
<i>[indiquer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et la devise]</i>	<i>[indiquer le taux de change utilisé afin de calculer l'Equivalent en €]</i>	<i>[indiquer l'Equivalent en €]</i>
		Chiffre d'affaires annuel moyen dans la construction *	

*Total en euros pour toutes les années divisées par le nombre total d'années. Voir Section III, Qualification et Evaluation, Clause 3.2.

Formulaire FIN – 3.3: Ressources financières

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat et, en cas de GE, par toutes les parties combinées]

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, actifs non grevés ou lignes de crédit, et autres moyens financiers, nets des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III, Qualification et Evaluation

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent €)
1		
2		
3		

Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par chaque candidat et l'ensemble des parties dans le cas d'un GE]

Les Candidats, ainsi que chacun des membres d'un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, ou en cours d'achèvement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire.

Engagements en cours

No.	Nom du marché	Adresse, tel., fax du Maître d'Ouvrage	Montant des travaux à achever [équivalent €]	Date d'achèvement estimée	Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (€/mois)
1					
2					
3					
4					
5					

Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'Entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom du candidat: [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer le jour, le mois, l'année]

Nom du membre du GE: [indiquer le nom complet]

N° et titre de l'AOL: [indiquer le n° et le titre de l'AOL]

Page [indiquer le n° de page] sur [indiquer le nombre total] pages

[Indiquer les marchés qui prouvent un travail de construction continu au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III. Qualification et Evaluation, Sous-Facteur 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat/Partie
[mois /année]	[mois/ année]	Nom du marché : [insérer le nom complet] Brève description des Travaux réalisés : [insérer une brève description des travaux] Montant du marché : [montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent €] Nom du Maître d'Ouvrage : [insérer le nom complet] Adresse : [nom de rue, numéro, ville, pays]	[indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	[indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]
		Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché ; Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	[indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]

Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur et d'Ensemblier

[Le formulaire suivant doit être complété séparément pour les contrats exécutés par le Candidat ou chaque partenaire d'un Groupement d'Entreprises]

Nom du candidat: *[indiquer le nom complet]*

Date: *[indiquer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE: *[indiquer le nom complet]*

N° et titre de l'AOI: *[indiquer le n° et le titre de l'AOI]*

Page *[indiquer le n° de page]* sur *[indiquer le nombre total]* pages

<i>[numéro] du marché similaire sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information			
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal	<input type="checkbox"/> Membre d'un GE	<input type="checkbox"/> Sous- traitant	<input type="checkbox"/> Ensemble r
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	<i>[indiquer le pourcentage du total]</i>	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>	<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Nom du Maître d'Ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>			
Adresse :	<i>[rue, numéro, ville, pays]</i>			
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe du pays et indicatif régional]</i>			
Adresse électronique :	<i>[indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]</i>			

<i>[numéro] du marché similaire sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Critère 4.2(a) de la Section III :	
1. volume de travaux	<i>[indiquer le volume des travaux]</i>
2. Complexité	<i>[donner une description de la complexité]</i>
3. Méthodes/Technologies de construction 4. Taux de construction des activités principales	<i>[préciser les méthodes/technologie utilisées] [indiquer les taux annuels et les activités]</i>
5. Autres caractéristiques	<i>[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]</i>

Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom du candidat: *[indiquer le nom complet]*

Date: *[indiquer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE¹⁶: *[indiquer le nom complet]*

N° et titre de l'AOI: *[indiquer le n° et le titre de l'AOI]*

Page *[indiquer le n° de page]* sur *[indiquer le nombre total]* pages

1. *Activité clé No 1 [Présenter brièvement les travaux et plus particulièrement leur spécificité]*

		Information			
Identification du marché	<i>[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]</i>				
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]</i>				
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]</i>				
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal	<input type="checkbox"/> Membre d'un GE	<input type="checkbox"/> Sous-traitant	<input type="checkbox"/> Ensemblier	
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>			<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i>	
Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)	Quantité totale dans le cadre du marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)		
1 ^{ère} année					
2 ^{ème} année					
3 ^{ème} année					
4 ^{ème} année					
5 ^{ème} année					

¹⁶ Si applicable.

Formulaire EXP-4.2 (b) (suite)
Expérience spécifique de construction dans les activités clé
(suite)

	Information
Nom du Maître d’Ouvrage :	<i>[insérer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[numéro de téléphone/télécopie y compris le préfixe du pays et de la ville]</i>
Adresse électronique :	<i>[adresse de courriel]</i>
Description des activités principales conformément au Sous-Critère 4.2 (b) de la Section III :	<i>[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i>

2. Activité clé No 2

3. Activité clé No 3

Facultatif: Formulaire EQP -4.3: Equipements spécifiques de construction

[Le formulaire suivant est facultatif et selon la nature du projet, il devra être rempli par le Candidat ou chaque membre du GE, et par le sous-traitant nommé, le cas échéant, conformément aux dispositions de la Clause 2.4 des IAC]

Nom juridique du candidat: *[indiquer le nom complet]*

Date: *[indiquer le jour, le mois, l'année]*

N° AOI.: *[indiquer le n° d'appel d'offres international]*

Description	Information
Listes des équipements de construction spécifiques utilisés	<i>__[sur la base des expériences spécifiques de construction des dispositions du Formulaire 4.2 (a ou b), le Candidat fournira une liste d'équipements spécifiques de construction utilisés pour réaliser les travaux. La liste ne mentionnera pas les équipements fréquemment utilisés (bétonnières classiques ou grues, etc.) mais les équipements spécifiques nécessaires pour réaliser les tâches spécifiques du projet comme indiqué dans le Formulaire ci-dessous. Un formulaire pour chaque équipement.]_</i>

N° d'équipement:	<i>__[indiquer le numéro]_</i>
Dénomination:	<i>__[indiquer le nom technique de l'équipement]_</i>
Utilisation:	<i>__[décrire l'utilisation de l'équipement en lien avec les travaux spécifiques dans le cadre du projet]_</i>
Capacité / indice de puissance / quantités, etc.	<i>__[donner des détails sur la capacité / l'indice de puissance / les quantités, en lien avec la description des travaux]_</i>

Formulaire CER-5.1 : Certification

[Insérer la certification du management de la qualité]

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____
 Nom légal de membre du GE du candidat : _____ N° AOI : _____

Description	Information
Identification du certificat	_____ <i>[indiquer le nom complet du certificat]</i>
Première date d'obtention	_____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année de la première attestation]</i>
Dernière mise à jour du certificat	_____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année de dernier renouvellement, le cas échéant]</i>
Nom de l'émetteur	_____ <i>[indiquer le nom complet]</i>
Adresse	
Numéro de téléphone / télécopieur	_____ <i>[indiquer le numéro, la rue, le code postal, ville ou pays]</i>
Email	_____ <i>[indiquer le numéro de téléphone / fax, incl. Code postal et ville]</i> _____ <i>[indiquer l'adresse e-mail, si disponible]</i>
Conformité avec les normes internationales	Le certificat est <i>[choisir ISO 9001 / ISO 14001: 2004 / OHSAS 18001]:</i> <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non
Le cas contraire, la preuve de conformité avec la norme internationale doit être fournie par le Candidat	Le candidat doit prouver l'équivalence de son système de gestion avec les normes internationales.

Formulaire ENV-5.3 : Capacité de gestion environnementale

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat: [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI: [indiquer le n°d'appel d'offres international]

	Le Candidat doit démontrer:	Information et documentation	Niveau ESSS (*)
1	-L'existence d'une politique environnementale	__ [Fournir des détails pertinents sur les valeurs d'entreprise ou les documents et déclarations politiques similaires] __	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	L'existence d'un système de management environnemental, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	__ [Fournir des détails sur la configuration organisationnelle et les procédures pour les problèmes pertinents au sein de votre entreprise, pour obtenir les détails sur la qualification du personnel clé pertinent, voir formulaire PER-5.7] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé bref de la documentation annexée]			
3	- Que tous les membres d'un GE, les fournisseurs, les sous-traitants et la main-d'œuvre temporaire a) aient connaissance et b) respectent le Système management environnemental.	_ [Fournir des informations sur A) La manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et d'application aux partenaires externes B) Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés.] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé bref de la documentation annexée]			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : /5 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ❶ et ❷, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]

(*) :

Niveau ❶ *basique* = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS de base pour les projets ayant des impacts environnementaux et sociaux mineurs et des risques qui ne nécessitent pas d'étude d'impact environnemental et social (EIES) et de plan de gestion environnementale et sociale (PGES) (catégorie "C").

Niveau ❷ *élevé* = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS élevées en plus de ❶ pour les projets ayant des impacts et des risques environnementaux et sociaux limités nécessitant une EIES standard (catégorie "B"). Pendant la durée des travaux, des mesures standards de santé et de sécurité au travail sont nécessaires, par exemple moins de 100 travailleurs, site (s) de travail moins complexe(s), transport des matières dangereuses, risques généraux de SST (soudage, substances dangereuses), etc.

Niveau ❸ *très élevé* = pertinent pour les contrats avec des exigences ESSS élevées en plus de ❷ pour les projets présentant des impacts et des risques environnementaux et sociaux significatifs ou à long terme qui nécessitent une EIES globale distincte et un PGES (catégorie "B + et A").

Formulaire OHSAS-5.4 : Capacité de santé et de sécurité au travail

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat: [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI: [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Candidat doit démontrer:	Information et documentation	Niveau ESSS
1	-L'existence d'une politique de santé et de sécurité au travail	__ [Fournir un document de politique et l'index du manuel sur la santé et la sécurité au travail ou d'autres documents et déclarations pertinents] --	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref abrégé de la documentation annexée]			
2	- L'existence d'un système de gestion, y compris une structure organisationnelle adéquate pour la définition, l'application et le suivi.	__ [Fournir des détails sur la structure organisationnelle et les procédures pour les problèmes de santé et de sécurité au sein de votre entreprise, pour les détails sur la qualification ou les postes clés, voir le formulaire PER-5.7] __	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : /5 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ① et ②, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]

Formulaire LOC-5.5 : Aménagement d'un cadre de travail socialement responsable

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat: [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI: [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le candidat doit démontrer:	Information et documentation	Niveau ESSS
1	-Une stratégie pour le personnel et la main-d'œuvre, y compris pour le recrutement de la main-d'œuvre intérimaire et locale, un mécanisme de réclamation pour les travailleurs, etc.	_ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] --	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	Une stratégie globale pour assurer la santé et la sécurité publiques, y compris des programmes et des procédures pour lutter contre la propagation des maladies transmissibles (y compris le VIH / sida).	___ [Fournir des preuves à l'appui]	① ② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]			
3	Une stratégie globale pour le logement du personnel, par exemple base-vie, location de maison, sécurité, etc.	___ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] ---	② ③
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un résumé abrégé de la documentation annexée]			
4	Une stratégie de formation complète pour le transfert de connaissances ESSS à la	___ [Fournir des informations et des documents pertinents, le cas échéant] ---	② ③

	main-d'œuvre intérimaire et aux sous-traitants		
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>			

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : __/5 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ❶ et ❷, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]

Formulaire COC-5.6 : Principes d'éthique commerciale

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat ou chaque membre d'un GE, dont la part dans le GE est considérable (plus de 40 (quarante)% des travaux)]

Nom légal du Candidat: [indiquer le nom complet]

Date: [indiquer jour, mois, année]

Numéro AOI: [indiquer le n° d'appel d'offres international]

	Le Candidat doit démontrer:	Information et documentation	Niveau ESSS
1	- Que les normes fondamentales du travail d'ILO sont pleinement respectées dans les activités commerciales en cochant explicitement les cases.	Nos activités commerciales respectent les normes fondamentales du travail sur: <input type="checkbox"/> Liberté d'association <input type="checkbox"/> Elimination du travail forcé <input type="checkbox"/> Non-Discrimination <input type="checkbox"/> Abolition du travail des enfants	Réussite /échec 1 2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
2	- L'existence d'une déclaration sur les principes éthiques de l'entreprise ou une déclaration similaire.	__ [Fournir des informations et des preuves écrites sur les principes de l'entreprise (code de conduite, conflit d'intérêts, pots-de-vin, corruption, truquage d'offres, concurrence déloyale, délits d'initiés, confidentialité, blanchiment d'argent, etc.)] __	2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
3	-L'existence d'une structure organisationnelle adéquate pour définir, appliquer et surveiller les principes éthiques de l'entreprise.	__ [Fournir des détails sur la structure organisationnelle et la dotation en personnel du département concerné, pour obtenir des détails sur la qualification des employés clés, voir formulaire PER-5.7] __	2 3
[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]			
4	- Que tous les membres d'un GE, les fournisseurs (en particulier ceux des principaux	__ [Fournir des informations sur	2 3

	approvisionnement), les sous-traitants et les travailleurs intérimaires a) connaissent et b) respectent ces principes.	A) <i>la manière dont sont mis en œuvre les principes de sensibilisation, de transfert et d'application aux partenaires externes</i> B) <i>Nature, contenu et fréquence des formations internes aux employés.]</i> __	
<i>[Insérer une brève description ou, le cas échéant, un bref résumé de la documentation annexée]</i>			

Maximum de points attribués aux exigences 2 à 5 ci-dessus, exigence 1 est réussite/échec : __/5 points

[Les points totaux doivent être attribués aux besoins individuels. Dans le cas de ❶ et ❷, le total des points doit être distribué au nombre réduit d'exigences.]

Formulaire PER-5.7 : Liste des ESSS disponibles et du personnel de chantier

Complétez la liste ci-dessous pour démontrer dans quelle mesure vous avez accès (en interne / externe) à l'expertise ESSS et Construction requise pour les profils de personnel décrits à la Section VII; Spécifications des travaux. Ne pas joindre de CV car aucune évaluation du personnel n'est effectuée au stade de pré-qualification. Il est entendu que les candidats pré-qualifiés ne sont pas tenus à inclure à l'offre le personnel nommé ci-dessous.

Nom	Intitulé, conformément à la section VII, Spécifications des travaux	Éducation / diplôme	Années d'expérience professionnelle	Relation avec / Années chez le candidat ¹⁷	Expérience dans le pays / régionale	Références pertinentes du projet (Description de l'expérience relative au projet)	Langues

Maximum de points attribués aux exigences ci-dessus : ___/5 points

¹⁷ Pour les experts free-lance (par ex. avec un contrat de service ou des accords formels) indiquez FE et la durée depuis laquelle l'expert est associé avec le Candidat. Pour les sous-consultants, indiquez « Sub ». Les employés de filiales de l'entreprise du Candidat doivent être considérés comme des sous-consultants.

Section V. Critères d'éligibilité

Éligibilité aux financements de la KfW

1. Les services de conseil, les travaux, les biens, les installations et les prestations de service autres que de conseil sont éligibles au financement de la KfW quel que soit le pays d'origine des attributaires (y compris les sous-traitants et les fournisseurs pour l'exécution du contrat), sauf en cas d'embargo international ou de sanction par les Nations Unies, l'Union européenne ou le gouvernement allemand.
2. Les demandeurs/soumissionnaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) ne se voient pas attribuer de contrat financé par la KfW si, à la date de soumission de leur demande/offre ou à la date prévue pour l'attribution du contrat, ils :
 - 2.1 sont en faillite ou en voie de liquidation ou cessent leurs activités, font l'objet d'une administration judiciaire, ont fait l'objet d'une mise sous séquestre ou sont dans une situation analogue ;
 - 2.2 ont été
 - (a) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou ont fait l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne et/ou du gouvernement allemand pour implication dans une organisation criminelle, du blanchiment d'argent, des infractions liées au terrorisme, du travail des enfants ou la traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui font l'objet de telles condamnations ou sanctions ;
 - (b) condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne ou des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable au cours d'une procédure d'appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne , sauf s'ils fournissent des informations à l'appui de leur déclaration d'engagement (formulaire disponible en annexe à la demande/offre qui indique que cette condamnation ne s'applique pas dans le cadre du présent contrat et que des mesures adéquates ont été prises en réaction ;
 - 2.3 ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une résiliation de contrat entièrement réglée à leur rencontre pour manquement important ou persistant à leurs obligations contractuelles pendant l'exécution du contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du différend ne soit toujours en cours ou n'ait pas confirmé un règlement complet à leur rencontre ;
 - 2.4 n'ont pas rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où ils sont établis ou dans le pays du maître d'ouvrage ;
 - 2.5 font l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et sont énumérés dans le tableau correspondant avec les sociétés radiées et interdites de publication et les personnes physiques disponibles sur le site Web de la Banque mondiale www.worldbank.org ou de toute autre banque multilatérale de développement, sauf si elles fournissent avec leur déclaration d'engagement des informations à l'appui qui montrent que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat.
 - 2.6 ont fait de fausses déclarations dans des documents demandés par le maître d'ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres du contrat pertinent.

3. Les entités appartenant à l'État ne peuvent entrer en concurrence que si elles peuvent établir i) qu'elles sont juridiquement et financièrement autonomes et ii) qu'elles opèrent dans le cadre du droit commercial. Pour être éligible, une entité publique doit établir à la satisfaction de la KfW, au moyen de tous les documents pertinents, y compris sa charte et d'autres informations que la KfW peut lui demander, qu'elle : (i) est une entité juridique distincte de son État ; (ii) ne reçoit pas actuellement de subventions ou de soutien budgétaire substantiels ; (iii) fonctionne comme toute entreprise commerciale et, entre autres, n'est pas tenue de transférer son excédent à son État, peut acquérir des droits et obligations, emprunter des fonds et être tenue de rembourser ses dettes, et peut être déclarée en faillite.

Section VI. Politique de la KfW - Pratique sanctionnable - Responsabilité sociale et environnementale

1) Pratique sanctionnable

Le maître d'ouvrage et les attributaires (y compris tous les membres d'une joint venture et les sous-traitants proposés ou engagés) doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées au cours du processus de soumission et de l'exécution du contrat.

En signant la déclaration d'engagement, les attributaires déclarent (i) qu'ils ne se sont pas livrés et ne se livreront pas à une pratique sanctionnable susceptible d'influencer le processus d'appel d'offres et l'attribution du contrat correspondant au détriment du maître d'ouvrage, et (ii) qu'en cas d'attribution du contrat, ils ne se livreront à aucune pratique sanctionnable.

De plus, la KfW exige d'inclure dans les contrats une disposition en vertu de laquelle les attributaires doivent autoriser la KfW et, en cas de financement par l'Union européenne et aussi les institutions européennes compétentes en vertu du droit européen, à contrôler les comptes, les enregistrements et documents relatifs au processus d'appel d'offres et à l'exécution du contrat, et à les faire contrôler par les auditeurs désignés par la KfW.

La KfW se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge appropriée pour vérifier le respect de ces règles éthiques et se réserve notamment le droit de :

- (a) rejeter une offre d'attribution du marché si, au cours de la procédure d'appel d'offres, le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à une pratique sanctionnable en vue de l'attribution du marché ;
- (b) déclarer qu'un marché a été passé à tort et exercer ses droits sur la base de l'accord de financement conclu avec la KfW concernant la suspension des versements, le remboursement anticipé et la résiliation si, à tout moment, le maître d'ouvrage, les attributaires ou leurs représentants légaux ou sous-traitants se sont livrés à une pratique sanctionnable pendant la procédure de passation de marché ou l'exécution du contrat sans que le maître d'ouvrage ait pris en temps utile des mesures correctives, notamment en ne les en informant pas à temps de cette situation, de façon satisfaisante pour la KfW.

La KfW définit comme suit, aux fins de la présente disposition, les termes suivants :

Pratique coercitive tout acte portant atteinte ou causant un préjudice, ou menaçant de porter atteinte ou de causer un préjudice, directement ou indirectement, à toute personne ou à la propriété de cette personne dans le but d'influencer indûment les actions entreprises par une personne.

Pratique collusoire toute entente entre deux ou plusieurs personnes destinée à atteindre un but illicite, par exemple influencer indûment les actions entreprises par une autre personne.

Pratique de corruption	tout acte consistant à promettre, proposer, accorder, effectuer, presser, recevoir, accepter ou solliciter, directement ou indirectement, tout paiement illégal ou avantage indu de toute nature, à l'intention d'une personne quelconque ou de la part d'une personne, en vue d'influencer les actions entreprises par une personne ou d'inciter une personne à ne pas entreprendre une action donnée.
Pratique frauduleuse	tout acte ou omission, y compris la fausse déclaration qui intentionnellement ou par négligence induit ou vise à induire en erreur une personne dans le but d'en retirer un avantage financier ou de se soustraire à une obligation.
Pratiques obstructionnistes	(i) tout acte consistant à détruire, falsifier, altérer, dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou à faire de fausses déclarations aux enquêteurs pour entraver sensiblement une enquête portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire, ou à menacer, harceler ou intimider une quelconque personne pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête, ou (ii) tout acte visant à entraver sensiblement l'accès de la KfW à des informations requises contractuellement et relatives à une enquête officielle portant sur des allégations d'une Pratique de corruption, Pratique frauduleuse, Pratique coercitive ou Pratique collusoire.
Pratique passible de sanctions	toute Pratique coercitive, Pratique collusoire, Pratique frauduleuse, Pratique obstructionniste ou Pratique de corruption (dont les termes sont définis dans le présent document) qui est punissable selon la Convention de Financement.

2) Responsabilité sociale et environnementale

Les projets financés en tout ou partie dans le cadre de la Coopération financière doivent garantir le respect des normes internationales sur l'environnement, le social, la santé et la sécurité – ESHS – (y compris les questions d'exploitation et d'abus sexuels et de violence fondée sur le genre), et les attributaires des projets financés par la KfW doivent dans leurs contrats :

- (a) se conformer et s'assurer que tous leurs sous-traitants et fournisseurs principaux, c'est-à-dire, pour les principaux articles fournis, se conforment aux normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays d'exécution du contrat respectif et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail¹⁸ (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement, et ;

¹⁸ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de

- (b) mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, telles qu'identifiées dans l'environmental and social impact assessment (ESIA – Cadre d'évaluation des incidences économiques et sociales) et détaillées dans l'environmental and social management plan (ESMP – plan de gestion environnementale et sociale – PGES) dans la mesure où ces mesures sont pertinentes pour le contrat, et mettre en œuvre des mesures pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et des violences fondées sur le genre.

l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux

Section VII. Étendue des Travaux

1. Description des Travaux

Les travaux concernent les bâtiments (services) de certaines formations sanitaires dans les régions du Centre et de l'Est du Cameroun en Afrique centrale. Ils comprennent :

- *la réhabilitation/extension des bâtiments existants ;*
- *la construction de bâtiments (maternités, blocs opératoires, laboratoire/pharmacie, dispensaires, logements d'astreintes, etc.) dans certaines formations sanitaires : Hôpitaux de District (HD), des Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et Centres de Santé Intégrés (CSI) ;*
- *la construction des ouvrages annexes : ateliers de maintenance, fosses à incinérer, blocs latrines, caniveaux, autres voiries et réseaux divers (VRD), etc.*

Il s'agira de faire :

- *des travaux préliminaires (installations de chantier, débroussaillage - abattage - préparation du terrain - travaux de démolition*
- *des terrassements - voiries et réseaux divers (VRD)*
- *des gros œuvres*
- *des charpentes-couvertures (béton, acier ou bois)*
- *des revêtements scellés (grès cérame, faïence)*
- *des menuiseries bois ou métallique aluminium (portes, fenêtres, grilles...)*
- *de peinture*
- *d'électricité - courants forts - courant faible- climatisation – ventilation*
- *de plomberie sanitaire*
- *de construction d'une fosse à incinérer*

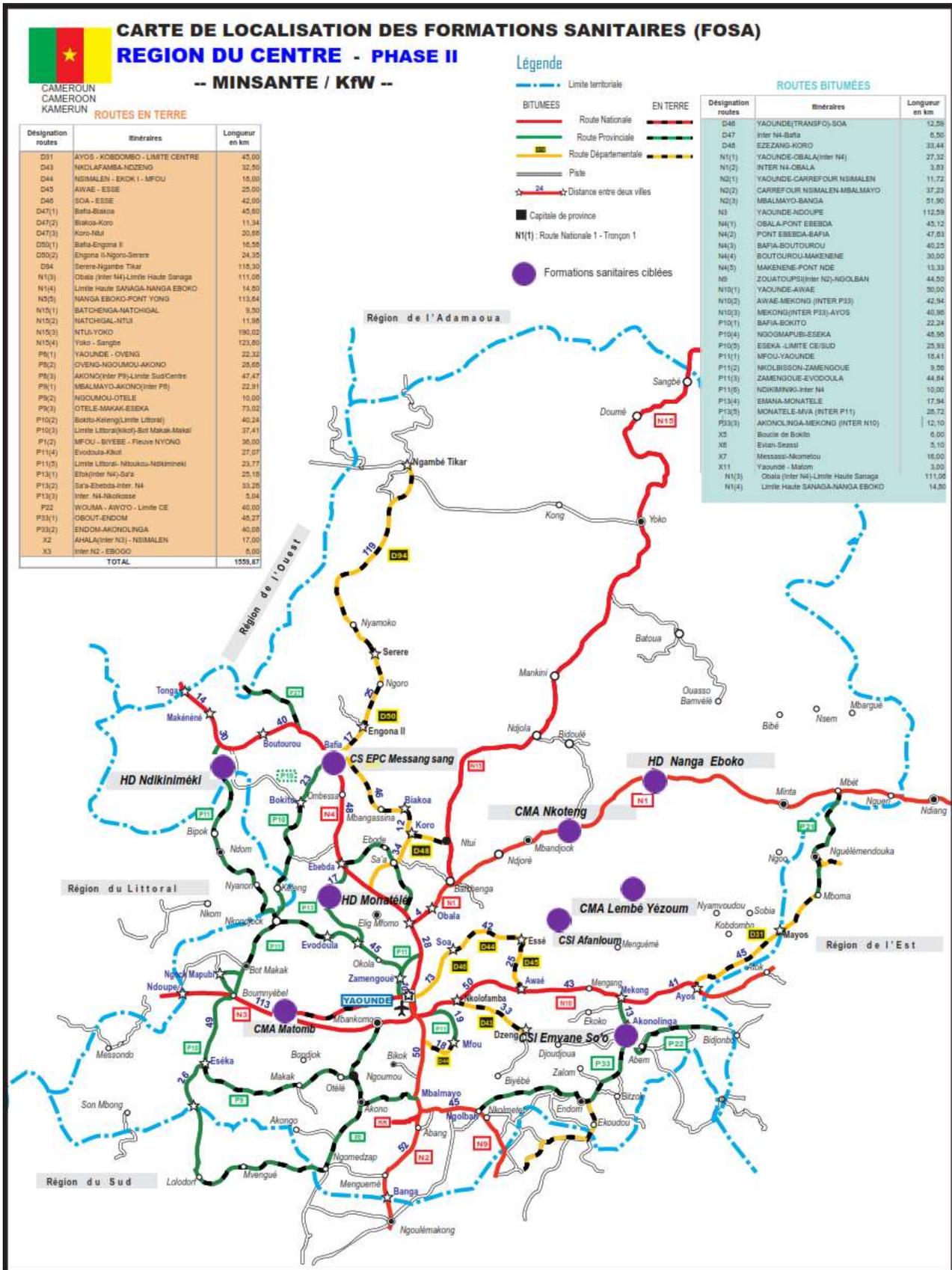
N.B : *Les détails seront précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.*

2. Durée de la construction

La durée prévue par lot des travaux est de : 6 à 10 mois maximum.

3. Site et autres données

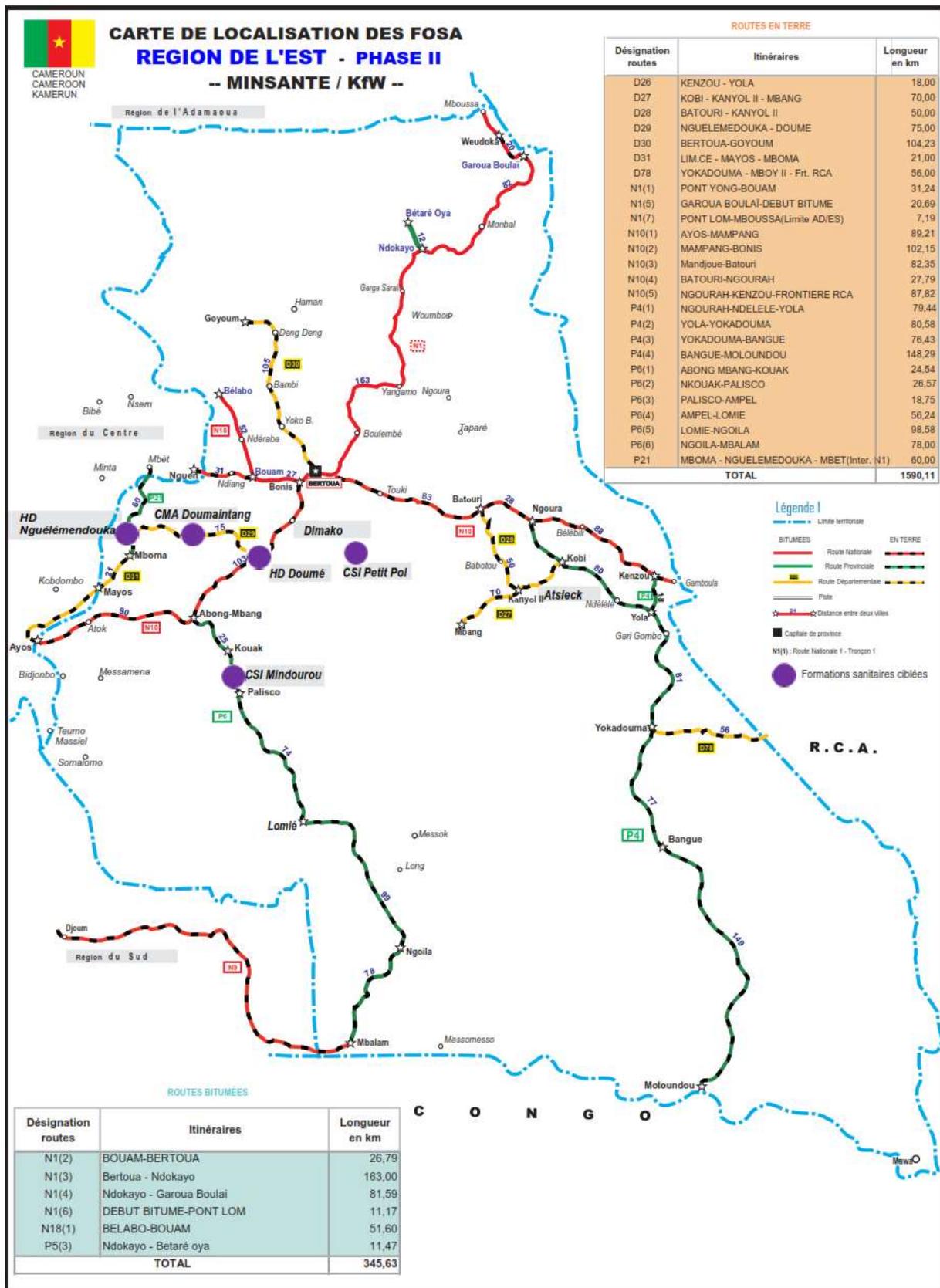
SITE ET AUTRES DONNEES DANS LES FOSAS DE LA REGION DU CENTRE



<u>FOSA</u>	<u>Climat</u>	<u>Topographie</u>	<u>Géologie</u>	<u>Accès au site</u>	<u>Transport et les installations de communication</u>	<u>Installation médicales</u>	<u>Aires de repos</u>	<u>Services fournis par le maître d'ouvrage</u>
<u>HD MONATELE</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en forte pente	Argileux	Piste, en chantier, accessibilité moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, City Phone, Nexttel ; ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau téléphonique fixe, réseau cellulaire, réseau eau potable : opérationnel 	04 CSI dans le District de Santé de MONATELE		
<u>HD NANGA EBOKO</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en forte pente	Argileux	Route bitumée, bonne accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, City Phone, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, gare ferroviaire, réseau téléphonique fixe, réseau cellulaire, réseau eau potable : opérationnel 	22 CSI et 1 CMA dans le District de Santé de NANGA EBOKO		
<u>NDIKINIMEKI</u>	Climat tropical humide et sec	Plusieurs plateformes	Marécageuses	Route bitumée, bonne accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, City Phone, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau cellulaire, réseau eau potable : opérationnel 	10 CSI et 1 CMA dans le District de Santé de NDIKINIMEKI		
<u>CMA LEMBE YEZOUM</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain plat	Latéritique	Route en terre, accessibilité pas bonne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : Orange, Nexttel ✓ Internet : présent (faible) ✓ Réseau cellulaire, opérationnel 	04 CSI dans l'Aire de Santé de LEMBE YEZOUM		

<u>FOSA</u>	<u>Climat</u>	<u>Topographie</u>	<u>Géologie</u>	<u>Accès au site</u>	<u>Transport et les installations de communication</u>	<u>Installation médicales</u>	<u>Aires de repos</u>	<u>Services fournis par le maître d'ouvrage</u>
<u>CMA MATOMB</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en forte pente	Rocheux	Route en terre, bitumée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau téléphonique fixe, réseau cellulaire, réseau eau potable : opérationnel 	01 CSI dans l'Aire de Santé de MATOMB		
<u>CMA MESSANGSSANG</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en faible pente	argileux	Piste	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, City phone, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau cellulaire: opérationnel 	02 CSI dans l'Aire de Santé		
<u>CMA NKOTENG</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en faible pente	Argileux	Route en terre, bonne accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, City Phone, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau téléphonique fixe, réseau cellulaire, opérationnel 	04 CSI dans l'Aire de Santé de NKOTENG		
<u>CSI EMVANE SOO</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en faible pente	Argileux	Route en terre, difficile d'accès pendant la saison pluvieuse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : absent; ✓ Opérateur téléphonique : Nexttel (instable) ✓ Internet : absent ✓ réseau cellulaire (instable): opérationnel 	Unique CSI dans l'Aire de Santé d'EMVANE SOO		
<u>CSI AFANLOUM</u>	Climat tropical humide et sec	Terrain en forte pente	Argileux	Route en terre, piste, accessibilité difficile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : groupe électrogène; ✓ Opérateur téléphonique : Nexttel (instable) ✓ Internet : absent ✓ Réseau cellulaire (instable) 	Unique CSI dans l'Aire de Santé d'AFANLOUM		

SITE ET AUTRES DONNEES DANS LES FOSAS DE LA REGION DE L'EST



<u>FOSA</u>	<u>Climat</u>	<u>Topographie</u>	<u>Géologie</u>	<u>Accès au site</u>	<u>Transport et les installations de communication</u>	<u>Installation médicales</u>	<u>Aires de repos</u>	<u>Services fournis par le maître d'ouvrage</u>
<u>HD NGUELEMENDOUKA</u>	Climat de type subtropical à quatre saisons	Terrain plat	Argileux	Route en terre, difficile d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau cellulaire : opérationnel 	09 CSI dans le district de santé de NGUELEMENDOUKA		
<u>CMA DOUMAITANG</u>	Climat de type subtropical à quatre saisons	Terrain à faible pente	Latérite	Route en terre bonne accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Nexttel ✓ Internet : présent réseau cellulaire: opérationnel 	Deux CSI dans l'Aire de Santé de SEGUELEDOM		
<u>HD DOUME</u>	Climat de type subtropical à quatre saisons	Terrain faible pente	Argileux	Route bitumée bonne accessibilité :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : présent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, Nexttel ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau cellulaire : opérationnel 	2 CMA, 11 CSI, 1 CS EPC dans le District de santé de DOUME		
<u>CSI PETIT POL</u>	Climat de type subtropical à quatre saisons	Terrain à faible pente	Argileux	Route en terre bonne accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : absent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, ✓ Internet : absent ✓ Réseau cellulaire : opérationnel 	Unique CSI dans l'Aire de Santé de PETIT POL		
<u>CSI MINDOUROU</u>	Climat de type subtropical à quatre saisons	Terrain à faible pente	Terre rougeâtre et latérite	Route en terre, piste, accessibilité difficile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Electricité : absent ; ✓ Opérateur téléphonique : MTN, Orange, ✓ Internet : présent ✓ Gare routière, réseau cellulaire, eau potable : opérationnel 	2 CSI dans l'Aire de Santé de MINDOUROU		

4. Plan de gestion environnementale et sociale

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présentera l'ensemble des procédures et des mesures à mettre en place pour une gestion des impacts environnementaux du Projet. L'objectif de ce plan est de :

- *Mettre à disposition du maître d'ouvrage ou des bénéficiaires un instrument pour corriger les effets négatifs du projet sur l'environnement pendant la mise en œuvre du projet et par conséquent de compenser ses impacts positifs ;*
- *Proposer un plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;*
- *Proposer un plan de renforcement des capacités des divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.*

Le PGES sera élaboré en vue d'assurer l'insertion harmonieuse et durable des FOSA dans leurs milieux récepteurs. Les principaux enjeux de la mise en œuvre du PGES sont d'assurer :

- *La prévention des risques sur l'environnement ;*
- *Le respect des normes, de la réglementation, du savoir-faire et de bonnes pratiques ;*
- *La réalisation des activités selon les principes de saine gestion ;*
- *La mise en œuvre des mesures et leur suivi pendant et après l'exécution des travaux, afin d'éviter toute dérive préjudiciable au fonctionnement du système.*

Le PGES comprendra principalement les éléments suivants :

- *Identification des principales atteintes au milieu récepteur ;*
- *Évaluation du coût de mise en œuvre des mesures ;*
- *Plan de mise en œuvre des mesures ;*
- *Plan de participation des parties prenantes prioritaires ;*
- *Plan de surveillance environnementale et sociale ;*
- *Plan de suivi environnemental et social.*